



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

courtiers

Question écrite n° 96179

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur l'adaptation des statuts des courtiers de marchandises assermentés à la directive services. En effet, la directive services inclurait des modifications sur les ventes volontaires aux enchères publiques. De ce fait, les courtiers de marchandises assermentés, officiers publics et commerçants verraient leurs statuts modifiés : suppression de leur qualité d'officier publics, suppression de leur monopole de ventes volontaires de marchandises en gros sans possibilité d'accession à la vente en lots et au détail, volonté de limiter leur compétence à la seule spécialité technique et enfin obligation de présenter un cautionnement et un compte de séquestre pour les ventes volontaires alors que certains n'exercent pas la fonction de directeur de ventes volontaires. Aussi, suite aux interrogations émanant d'associations de courtiers de marchandises assermentés et notamment de l'assemblée permanente des présidents de compagnies de courtiers de marchandises assermentés près des cours d'appel, il souhaite par conséquent connaître les dispositions que le Gouvernement entend prendre afin de respecter l'esprit de la directive services et pérenniser l'existence de cette profession qui génère un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96179

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13428

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)